N°11046*01

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE **DEMANDE DE REMBOURSEMENT/ REMISE (*)**

1

Original pour le demandeur

1. Demandeur ou son représentant (nom et adresse)	2. Demande de remboursement/remise Référence à la déclaration en douane
3. Désignation du bureau de douane de prise en compte	4. Bureau de douane de contrôle (nom et adresse)
5. Lieu où se trouvent les marchandises	6. Observations du bureau de douane de contrôle
7. Destination des marchandises (demande d'affectation préalable)	

1

8. Désignation des marchandises – Nombre et nature	9. Code NC	
	10. Quantité nette	11. Valeur en douane
	12. Montant des droits dont le remboursement/la remise (1) est demandé (e) en devise nationale Nombre d'annexes :	

13. Demande de remboursement/remise

Je soussigné demande le remboursement/la remise (1) des droits à l'importation/droits à l'exportation (1) en application de l'article suivant du code (2) :

☐ 236

14. Accusé de réception de la demande par le bureau de douane de prise en compte Lieu et date Signature : Cachet	☐ 237 ☐ 238 ☐ 239
15. Observations :	16. Lieu et date : Signature du demandeur :

N°11046*01

COMMUNAUTE EUROPÉENNE **DEMANDE DE REMBOURSEMENT/ REMISE (*)**

2

Copie pour le demandeur

1. Demandeur ou son représentant (nom et adresse)	2. Demande de remboursement/remise Référence à la déclaration en douane
3. Désignation du bureau de douane de prise en compte	4. Bureau de douane de contrôle (nom et adresse)
5. Lieu où se trouvent les marchandises	6. Observations du bureau de douane de contrôle
7. Destination des marchandises (demande d'affectation préalable)	

2

8. Désignation des marchandises – Nombre et nature	9. Code NC	
	10. Quantité nette	11. Valeur en douane
	12. Montant des droits dont le remboursement/la remise (1) est demandé (e) en devise nationale Nombre d'annexes :	

13. Demande de remboursement/remise

Je soussigné demande le remboursement/la remise (1) des droits à l'importation/droits à l'exportation (1) en application de l'article suivant du code (2) :

☐ 236

☐ 237

☐ 238

☐ 239

14. Accusé de réception de la demande par le bureau de douane de prise en compte

Lieu et date

Signature : Cachet

15. Observations :	16. Lieu et date : Signature du demandeur :

(*) PRIERE DE CONSULTER LES NOTES DE LA COPIE AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE

NOTES

A. Note générale

La perte du formulaire constituant la demande (cases n°s 1 à 13) est remplie par le demandeur lisiblement et de façon indélébile, de préférence à la machine à écrire. Il ne doit comporter ni grattage, ni surcharge. Les modifications qui y sont apportées doivent être effectuées en biffant les mentions erronées et en ajoutant, le cas échéant, les indications voulues. Toute modification ainsi opérée doit être approuvée par le demandeur et visée par l'autorité douanière.

B. Notes spéciales relatives aux rubriques désignées ci-après

1. Mentionner le nom ou la raison sociale et l'adresse complète, y compris le code postal éventuel, du demandeur ou de son représentant.

Lorsque le demandeur n'est pas la personne qui a acquitté ou est tenue d'acquitter les droits faisant l'objet de la demande, mentionner l'indication du titre auquel la demande a été établie.

2. Mentionner les références à la déclaration en douane qui a donné lieu à la prise en compte des droits dont le remboursement ou la remise est demandé(e).

3. Mentionner le nom et l'adresse complète, y compris le code postal éventuel du bureau de douane où ont été pris en compte les droits à l'importation ou à l'exportation dont le remboursement ou la remise est demandé(e).

4. Cette rubrique est à remplir lorsque les marchandises se trouvent dans le ressort d'un bureau de douane autre que celui.

5. Mentionner l'adresse complète, y compris le code postal éventuel.

6. Cette rubrique est également à utiliser en cas d'application de l'article 897 du règlement (CEE) n° 2545/93. Dans ce cas, indiquer la quantité, l'espèce et la valeur du matériel destiné à rester dans la Communauté.

Lorsque les marchandises seront livrées à une œuvre de bienfaisance, mentionner le nom ou la raison sociale et l'adresse complète, y compris le code postal éventuel, de celle-ci.

7. Sauf pour les cas visés à l'article 236 du code, mentionner l'utilisation ou la destination douanière à laquelle le demandeur souhaite affecter les marchandises concernées, selon les possibilités prévues dans chaque cas par ledit code (réexportation hors du territoire douanier de la Communauté, placement sous un autre régime douanier, en zone franche ou en entrepôt franc, destruction ou livraison à une œuvre de bienfaisance). Au cas où la nouvelle destination douanière est subordonnée à une autorisation, indiquer les références à cette dernière.

Indiquer si l'affectation préalable des marchandises à la destination en question est sollicitée.

8. Désigner les marchandises selon leur appellation usuel-le et commerciale ou selon leur dénomination tarifaire. La désignation doit correspondre à celle utilisée dans la déclaration en douane figurant à la case n° 2.

Mentionner, le cas échéant, les marques, les numéros, le nombre et la nature des colis. Pour les marchandises non emballées, mentionner le nombre d'objets ou, le cas échéant, « en vrac ».

9. Mentionner le code de la nomenclature combinée.

10. La quantité doit être exprimée en unités du système métrique (kilogrammes, litres, mètres carrés, etc.).

11. Indiquer la valeur en douane des marchandises.

12. Les montants sont inscrits en devise nationale, désignée par l'un des sigles suivants :

(1) – EUR : euros,

– DKK : couronnes danoises,
– SEK : couronnes suédoises,
– GBP : livres sterling.

13. Énumération des différents cas pouvant donner lieu au remboursement (à titre indicatif) :

article 236 : absence de dette douanière/montant supérieur à celui légalement dû,

article 237 : déclaration par erreur pour un régime douanier comportant l'obligation de payer des droits.

Article 238 : marchandises réfusées parce que défec-tueuses ou non conformes au contrat.

Article 239 : situations particulières qui résultent de circonstances n'impliquant ni manœu-vre ni négligence manifeste de l'inté-ressé.

Lorsque la demande est basée sur l'article 239 du code, une annexe comportant une description précise de la situation particulière qui la motive doit être jointe.

NB : Pour l'application des articles autres que l'article 239 dudit code, une annexe explicative peut également être jointe en cas de besoin.

Lorsqu'une annexe est jointe, indiquer le nombre de page.

C. Dispositions techniques du formulaire relatif à la demande de remboursement ou de remise.

1. Le formulaire, sur lequel la demande de rembourse-ment ou de remise est établie, est imprimé sur papier blanc sans pâtes mécaniques, collé pour écritures, autocopiant et pesant entre 40 et 65 grammes par mètre carré.

2. Le format du formulaire est de 210 x 297 millimètres

3. Il appartient aux Etats membres de faire procéder à l'impression du formulaire porte un numéro de série destiné à l'individualiser.

4. Le formulaire est imprimé dans une des langues officielles de la Communauté désigné par les autorités douanières de l'Etat membre d'où émane la demande de remboursement ou de remise.